

**Arrêté du 5 février 2010 portant nomination à une commission régionale d'inscription et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes**  
**NOR : JUSC1003460A**

La garde des sceaux, ministre d'Etat, ministre de la justice et des libertés,

*Vu les articles L. 822-2 et L. 822-6 du code de commerce ;*

*Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;*

*Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, en date du 27 novembre 2009 ;*

*Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon, en date du 6 janvier 2010 ;*

*Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Lyon et du procureur général près ladite cour, en date du 19 janvier 2010 ;*

*Vu les propositions du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, en date du 26 janvier 2010,*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Lyon :

En qualité de président

M. François MARTIN, conseiller à ladite cour, titulaire.

M. Alain MAUNIER, conseiller à ladite cour, suppléant.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Julien VEROT, premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, titulaire.

M. Bruno VIETTI, président de section à la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique,  
économique ou financière

M. Yves REINHARD, professeur à l'université Jean Moulin-Lyon 3, titulaire.

M. Jean-Pierre VIENNOIS, professeur à l'université Jean Moulin-Lyon 3, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Marcel SENDELIN, président du tribunal de commerce de Lyon, titulaire.

M. Bernard GUTH, chargé de mission partenariats socio-économiques à l'université Lyon 1, titulaire.

M. Bernard FLEUR, juge consulaire au tribunal de commerce de Lyon, suppléant.

M. Benoît SOURY, membre de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Jean-Louis JOURNET, trésorier-payeur général de la Loire, titulaire.

M. Jean-Luc BLANC, fondé de pouvoir à la trésorerie générale de la Loire, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Jean BACHELET, commissaire aux comptes à Lyon (Rhône), président honoraire du conseil régional, titulaire.

M. Michel RIBOLLET, commissaire aux comptes à Feurs (Loire), membre du conseil régional, suppléant.

**Article 2**

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 5 février 2010

La garde des sceaux, ministre d'Etat,  
ministre de la justice et des libertés  
et par délégation  
La sous-directrice du droit économique

**Christine GUEGUEN**